

Monsieur,

En lisant un article dans les échos du vendredi 9 novembre j'ai pu constater qu'avec votre collègue Laurent Hénart vous jouez les "Monsieur bons offices en faveur du logement étudiant.

Aussi je vous adresse en pièces jointes la correspondance que j'entretiens avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et avec le ministère du logement.

Je vous remercie d'ailleurs d'adresser une copie de mon mail à votre collègue.

Il me semble peu équitable que les apprentis dans le supérieur soient exclus des bénéficiaires en matière de logements offerts par les CROUS.

Il y a me semble t'il une discrimination flagrante entre apprentis dans le supérieur et les étudiants en alternance ou travaillant à côté pour financer leurs études (petits jobs).

Les uns dépendent du ministère du travail car statuts de salariés et les autres ont le droit au CROUS car ils bénéficient de la mutuelle étudiante.

Un vrai non sens que je souhaiterai vous voir défendre au nom de France apprentissage.

En effet on ne peut vouloir développer les formations en apprentissage avec de telles pratiques discriminatoires.

Soit on veut développer l'apprentissage et on "met le paquet", mais sûrement pas ainsi, où être apprenti dans le supérieur avec un métier à la clé, ne donne pas les mêmes droits et aides que les étudiants qui se forment sans débouché ou en situation d'échec et qui ont droit au services du CROUS

Voyez vous des étudiants apprentis manifester ? Non, car ce sont des étudiants bosseurs qui ont un avenir certain puisque 90% d'entre-eux ont un emploi dans les 6 mois suivants leurs diplômes.

Les étudiants privilégiés qui coûtent à la nation sans être certains d'avoir un débouché ont droit aux aides et ont bien évidemment le temps de manifester.

Ne serait-il pas judicieux de former davantage d'apprentis en les incitant à choisir ce statut, avec des aides et solutions pour leur logement, leur permettant de se consacrer à leur recherche de contrat d'apprentissage.

Très vraisemblablement les réformes dans l'université et les cursus seraient plus simples.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

